



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 22 mars 2019

Monsieur le Président,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Val d'Europe agglomération a été à nouveau arrêté le 14 mars 2019.

Par courrier, réceptionné le 28 janvier 2019, vous aviez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), avant de nous demander le report de votre passage.

La commission s'est réunie le jeudi 21 mars 2018 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, a présenté à partir de votre dossier de PLUI.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur ce projet de révision allégée du PLUI.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



IGOR KISSELEFF

Jean-Paul BALCOU
Président Val d'Europe Agglomération
Château de Chessy
BP 40 Chessy
77701 MARNE LA VALLEE Cedex 4